

COMITE DU JURA FFPJP
Réunion du Comité Directeur du 25 septembre 2010 à 8h30
à Mont sous Vaudrey

Présents :

Mmes BIANCHETTI Danièle et DURIF Corinne.

Melle MARAUX Emilie.

Mrs BOURGEON Michel, BUSSARD Daniel, CLEMENT Jean-Pierre, DE BASTOS Paulo, DURIF Stéphane, GRUNEISEN Patrick, JARCELLAT Philippe, MARAUX Jean-Marie, MARTINELLO Antoine, MONNOYEUR Christian, OUTREY Gilles et SALVI Christian.

Excusés :

Mrs CROTET Patrick, DEMOUGEOT Michel, LARTOT Jean-Marc, PANCIN Michel et VALET Christian.

Absent :

Mr SECRETANT Didier.

Invité :

Mr PERRUSSEL Michel.

Le Président ouvre la séance et remerciant les commissions qui ont travaillé récemment, félicite l'organisation de la Coupe Franco-Suisse, les jeunes sur les championnats de France avec une place en 8^{ème}. Enfin, il félicite les champagnolais Jean et Samuel BINDA pour leur performance au France doublette provençal qui se sont inclinés en quart de finale.

Avant de passer à l'ordre du jour, Stéphane DURIF demande quelques explications au Président concernant la démarche entreprise auprès des fournisseurs en bière et café par la Communauté de Communes du Val d'Amour alors que lui-même et Gilles OUTREY avaient entrepris cette même démarche qui avait été approuvée lors de la dernière réunion du CD en juillet. Le contrat moral passé l'oblige à se dédire auprès de ces fournisseurs et cela représente à ses yeux une tromperie. De fait, il se lève et quitte la salle après que le Président ait rappelé l'investissement financier du bar par la Communauté de Communes et donc une certaine légitimité dans l'action entreprise par cette collectivité. Il est décidé d'appeler Bernard FRAIZIER, vice président de la Communauté de Communes, afin d'obtenir des explications sur tout cela.

Quelques instants plus tard, celui-ci intervient et rappelle, à juste titre, l'énorme investissement de sa personne, présent continuellement sur le site, et les engagements financiers de l'organisme qu'il représente. Il semble surpris de cette réaction et souligne que le Comité du Jura n'a eu, pour l'instant, aucun investissement à sa charge. Enfin, il annonce, dans un souci d'apaisement, qu'il appelle dans la matinée son fournisseur pour laisser le champ libre aux actions menées par le CD 39.

En conclusion, il ressort un manque de communication entre le CD 39 et la Communauté de Communes sur ce sujet, la part de responsabilité étant partagée. A noter que, plus tard, Stéphane DURIF a réintégré le cours de cette très longue réunion.

1 : Approbation du Compte-rendu du 12 juillet.

Il est approuvé après remarque auprès du secrétaire général sur le manque de précisions sur le thème précédent dans le compte-rendu.

2 : Bilan de la saison 2010.

Championnats du Jura : Christian MONNOYEUR évoque le peu de membres du CD 39 lors du 2^{ème} jour d'un championnat au moment des remises des récompenses et le peu d'élus qui ne sont peut-être pas conviés par tous les organisateurs. Il demande qu'un ordinateur soit disponible pendant trois mois avec gestion concours et une mise à jour de la base de données pour les championnats. Il ajoute qu'il n'y a pas de joueurs non excusés pour 2010.

Michel BOURGEON évoque la désertion des jeunes sur les championnats qui ne sont pas qualificatifs (doublette et tête-à-tête)

Paulo DE BASTOS fait part d'une proposition de modification de l'horaire du début des préqualificatifs Ligue. Elle est adoptée et stipulée dans le cahier des charges. Bien sûr, cette possibilité suppose l'aval du CD 39.

Finale départementale du Progrès : encore une fois se pose le problème des équipes qualifiées non présentes pour des raisons très futiles dans certains cas puisque les joueurs se rendent sur d'autres concours ce jour-là. Après un long débat, là encore vigoureux, un nouveau règlement pour 2011 sera mis en place avec des sanctions fermes.

Finale régionale du Progrès : le 17 octobre à Villefranche sur Saône. Délégué : Daniel BUSSARD.

Bilan des championnats de France : Stéphane DURIF évoque les repas du samedi midi à Nice qui n'avaient pas été réservés. Le Président répond qu'aucune réservation n'avait été faite comme cela est devenu l'usage, ce que ne semble pas en convenir Stéphane DURIF.

Michel BOURGEON aborde le problème d'un délégué jeunes jurassien (cadets) qui encadrerait une équipe championne de Ligue dont l'attitude a été plus que douteuse quant à la bonne utilisation de l'indemnité. Affaire à suivre le 29 septembre à Besançon.

Les BINDA père et fils ont subi un contrôle anti-dopage à Mouans-Sartoux.

Bilan Coupe Franco-Suisse : bonne participation des jurassiens. Christian SALVI souhaite la pérennisation des jurassiens sur cette compétition qui est très bien dotée.

Licences : 1859 réalisées pour 1912 en 2009, soit -2.77%.

3 : Modifications cahiers des charges des championnats, règlement intérieur du CD 39 et création du règlement intérieur du boulodrome régional.

Paulo DE BASTOS présente l'étude des deux premiers textes qui ont été mis à jour lors d'une réunion réunissant Corinne DURIF, Emilie MARAUX, Jean-Pierre CLEMENT, Antoine MARTINELLO, Gilles OUTREY, Philippe JARCELLAT et Michel PERRUSSEL. Les modifications, rectifications et propositions sont adoptées à l'unanimité après lecture des textes. Ils seront soumis au vote des présidents lors de l'Assemblée Générale.

Le troisième texte, travaillé par Michel PERRUSSEL avec le concours de Corinne DURIF porte sur le règlement intérieur du boulodrome régional. Après une lecture de ce document, il est adopté à l'unanimité et sera soumis au vote des présidents lors de l'Assemblée Générale. Ce texte suppose une modification des statuts du Comité Départemental qui est approuvé à l'unanimité des présents et sera soumis au vote des présidents lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Voir pièces jointes.

4 : Boulodrome régional.

Au niveau des travaux, restent l'installation du bar et le traçage des terrains.

Quant aux achats, le CD 39 a commandé les panneaux numériques d'affichage pour 12000 €, Germond Mobilier pour 4800€ et les poutres pour 5400€.

Compte tenu des finances saines du CD 39, il ne sera pas nécessaire de réaliser un emprunt dans l'immédiat.

L'inauguration du boulodrome régional est prévu le 15 octobre 2010 à 17 heures.

Le CD 39 énumère toutes les invitations à adresser dont se chargera le secrétaire général. Michel PERRUSSEL se propose de confectionner le carton d'invitation. Bien sûr, les présidents de clubs peuvent venir accompagner de licenciés de leur club.

5 : Réunion avec les Présidents de clubs.

IMPORTANT : la réunion avec les Présidents de clubs aura lieu le mercredi 20 octobre 2010 à 18h30 au boulodrome régional de Mont sous Vaudrey.

Tous les présidents de clubs et les présidents de districts viendront avec leurs propositions de dates pour la réservation du boulodrome régional car, ce soir-là, sera réalisé le calendrier de la saison 2010-2011 du boulodrome régional.

L'ordre du jour portera sur le calendrier hivernal, la préparation de l'Assemblée Générale, l'étude du calendrier 2011 (dates des championnats de ligue, Jura, championnat des clubs...) et l'étude des textes adoptés par le Comité Directeur.

6 : Préparation fin de saison 2010.

Assemblée Générale : le 4 décembre. Lieu encore indéterminé.

Stage de détection à Mont Sous Vaudrey avec Daniel LEGUET et Corinne DURIF : 3-4-5 décembre.

Championnat national des clubs : Pour le groupe 3 : 2 octobre à Mont sous Vaudrey.

Délégué : Daniel BUSSARD et Michel PERRUSSEL. Arbitre : Patrick GRUNEISEN (pris en charge par le CD).

Finale championnat départemental des clubs et Coupe des féminines : 7 novembre à Mont sous Vaudrey.

Conseil National des 17-18-19 septembre : la Fédération constate une baisse des licenciés : -1.6%.

Un colloque des éducateurs est prévu à Paris fin novembre par la fédération alors que celui sur l'arbitrage est supprimé et remplacé par des formations dans les ligues.

Proposition de suppression de la licence temporaire qui serait remplacée par une licence faite le jour de la compétition sur geslico sans attribution de club mais simplement le CD au prix de 20.00 € mais le joueur devra présenter un certificat médical ou un médecin devra être présent sur le concours. Le joueur pourra muter gratuitement dans le club qu'il désirera en fin de saison.

Pour les championnats de Ligue triplete, les dates suivantes ont été validées :
Championnat majeur triplete uniquement :

- 2011 : 16 et 17 avril
- 2012 : 21 et 22 avril
- 2013 : 20 et 21 avril
- 2014 : 19 et 20 avril

Création d'un championnat des clubs féminin avec 4 joueuses.

Création d'un championnat des clubs jeunes avec 4 jeunes.

Pour la présentation des licences à la table de marque :

Si le concours ou championnat est informatisé, lorsque le joueur a une licence qui ne passe pas, il est demandé de la vérifier sur la base de données fédérales dans gestion concours. Si oui, le joueur joue et sa licence est transmise au CD d'appartenance afin qu'il fasse le nécessaire pour commander un nouveau support.

Si le joueur a oublié sa licence, il est procédé aussi à la vérification sur la base de données mais il devra acquitter une amende de 10 € qui sera remise au CD.

Pour les nationaux et régionaux : pas de changement en 2011 :

En 2012, 2 types de nationaux : 1° catégorie : 6 500 € (triplette) et 2° catégorie 4 500 €

Championnats de France 2011 : pas de candidature pour les jeunes.

Coupe de France des clubs : Finale 2011 à Nyons les 24, 25 et 26 mars prochain. La FFPJP recherche 8 sites pour les 16° et 8° de finale qui se dérouleront les 26 et 27 février prochain.

Arbitrage : un nouveau code d'arbitrage est en impression. Pour les France, il faudra 1 arbitre pour 8 jeux. Une tenue officielle d'arbitre a été décidée : polo blanc et noir, blouson noir et pantalon noir. Les candidatures pour l'examen d'arbitre national doivent se faire avant le 30 septembre.

Championnat promotion triplète : il sera mis en place en 2012. Le championnat de France regroupera 64 équipes avec la répartition suivante : 1 équipe pour l'organisateur, 1 équipe par Ligue (23), soit 24 équipes, les 40 autres équipes seront réparties comme suit : 3 équipes supplémentaires pour les Ligues de 5 à 8 CD, 2 équipes pour les ligues de 4 départements, 1 équipe pour les ligues de 2 ou 3 départements.

Pour la classification des joueurs afin de déterminer les joueurs honneur et élite, Il s'avère qu'un pourcentage du nombre de points totaux attribués serait la meilleure formule au lieu de déterminer le nombre de points (7 en 2010). Par contre, ne serait pas attribué de points au concours en dessous de 32 équipes et un nombre de points supérieurs serait attribué pour les régionaux et nationaux.

7 : Questions diverses.

Commission de discipline : le rapport concernant un joueur du Carreau Champagnolais, Nathanaël BUSI à l'arbitre Christian VALET a été traité et il a été décidé : 1 mois de suspension à partir du 20 septembre.

Antoine MARTINELLO a transmis un courrier à la Ligue de Franche-Comté afin de demander le déplacement du tour de Championnat Régional des Clubs qui se déroule en même temps que la finale régionale du Progrès le 17 octobre. Affaire à suivre le 29 septembre à Besançon où le Jura appuiera cette demande.

Plusieurs membres s'interrogent sur les absences répétitives de certaines personnes élues au Comité Directeur. Le Président se charge de les contacter afin qu'elles précisent leurs raisons.

2 courriers de Jean-Yves GAGLIARDI, président de la Pétanque Salinoise :

- Le premier demande le remboursement du forfait du triplète provençal compte tenu des conditions particulières d'attribution puisqu'aucun club n'était candidat à son organisation. Un débat est ouvert et il est rappelé que le CD 39 aurait dû prendre ses responsabilités en prenant à sa charge son organisation comme le prévoient les textes fédéraux. Un vote est effectué pour le remboursement de 50% du montant total: 13 pour et 1 contre. A noter que Stéphane DURIF est parti pour raisons professionnelles avant ce vote.
- Une demande de subvention pour les frais occasionnés par le CNC et le déplacement à Pont de Claix (8 joueurs et 1 délégué). Il est proposé d'attribuer la moitié du forfait de la Fédération à toute équipe évoluant en CNC (Championnat National des Clubs). Donc, cette décision est valable pour Salins et pour les autres clubs qui y accéderont à l'avenir. Un vote est réalisé : 12 pour et 2 abstentions. Le montant est de 250€.

Pour les remises de récompenses (diplômes d'honneur), très peu de clubs ont transmis leurs demandes. Possibilité de les transmettre au Président du CD 39 au plus tard le 15 octobre à sa nouvelle adresse courrier ou mail.

Les nouvelles coordonnées de Jean-Marie MARAUX :

Pour les adresses mail et le téléphone portable, pas de changements. Téléphone fixe : 03 81 48 14 94 et adresse postale : 4, Chemin de la Tuilerie, 25770 Vaux les Prés.

La séance est levée à 13h05.

Le Président du CD 39
Jean-Marie MARAUX

Le Secrétaire Général
Paulo DE BASTOS